



## Chapelle de la Salette : une première étape de sa restauration

Dans le cadre de la rénovation de la chapelle de Notre-Dame de la Salette à Villers l'Orme, la statue de la Vierge a été restaurée, marquant une première étape du chantier de l'édifice religieux. Jean-Pierre Cotel, trésorier du conseil de fabrique de la paroisse de Faily, explique les raisons d'un appel aux dons indispensable.

La chapelle de Notre-Dame de la Salette à Villers l'Orme, annexe de Vany, est connue pour accueillir de nombreux pèlerins. Elle a été érigée en 1868 et bénie la même année par l'Évêque de Metz. Pendant la guerre de 1870, prise entre deux feux pendant le blocus de Metz, la porte et les vitraux furent criblés de balles.

Une opération délicate vient d'être réalisée par l'entreprise Sommen de Hombourg-Budange avec des membres du conseil de fabrique. Pour changer la colonne qui supporte la statue de la Vierge, il a fallu déposer la statue de plus de 300 kilos avec délicatesse. Le but étant de ne pas endommager cette belle œuvre du sculpteur local Émile Collin, vieille de plus d'un siècle. Après avoir retailé le cylindre supportant le monument et après un nettoyage minutieux, l'ensemble de trois personnages a été reposé sur leur nouveau support. Ces travaux d'un montant de

1 000 € ont été financés par le conseil de fabrique.

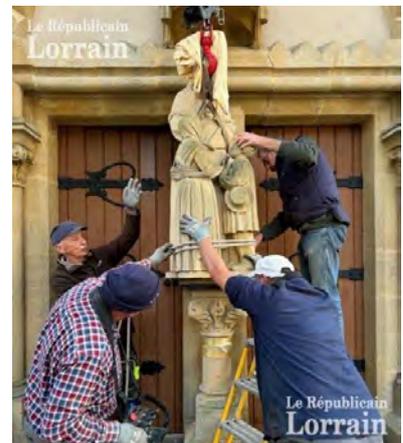
Jean-Pierre Cotel, le trésorier de l'association, explique que cette restauration sera suivie d'une autre opération encore plus périlleuse. « Il faudra redresser le grand calvaire représentant le Christ en croix accompagné de la Vierge et de Saint-Jean qui s'est affaissé et menace de s'écrouler. Cette autre restauration est bien plus coûteuse et pour se faire un appel aux dons va être effectué dans les communes composant la paroisse. »

*Avec la Fondation du patrimoine en 2025*

Le montant total des travaux à réaliser (toiture, calvaire et, plafond de la Chapelle) s'élève à environ 100 000 €. La commune de Vany va prendre en charge 15 000 € et des subventions d'environ 15 000 € sont attendues de la région Grand Est (5 000 €), du Département (3 000 €), de la Ville de Metz (2 000 €), de l'État (3 000 €),

et de Metz Métropole (2 000 €).

Pour les autres travaux, notamment l'enduit du plafond, la couverture du chœur et la zinguerie, le montant est d'environ 50 000 €. Le conseil de fabrique finalise une convention avec la Fondation du patrimoine qui sera signée en 2025. Le président espère que les paroissiens feront preuve de générosité pour pérenniser le sanctuaire. ■



Les membres du conseil de fabrique ont assisté l'entreprise Sommen pour la remise en place de la statue de la Vierge.

